



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Centre d'approvisionnement – bureau d'Ottawa
Salle 9W081, 9^e étage
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Le 23 février 2015

addenda n° 4

Objet : **Demande de proposition n° FP802-140354**
Évaluateur tiers indépendant pour l'élément de développement d'entreprises de
l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique.

Madame, Monsieur,

Comme suite à la demande mentionnée ci-dessus pour la proposition, le présent Addendum (n° 4) est émis pour informer les soumissionnaires éventuels de la révisions de documents au sein de la demande de proposition et ces révisions sont comme suit:

Supprimer dans son intégralité: La lettre d'accompagnement datée du 22 Janvier 2015
Insérez les suivantes: Couvrant lettre datée du 23 février 2015 (ci-jointe)

Supprimer dans son intégralité: Première, deuxième et troisième page de l'annexe 122 Janvier 2015
Insérer le texte suivant: Première, deuxième et troisième page de l'annexe 1 en date du 23 février 2015 (ci-jointe)

Supprimer dans son intégralité: Annexe "C"
Insérer le texte suivant: Annexe "B" en date du 23 février 2015 (ci-jointe)

Supprimer dans son intégralité: Annexe "D"
Insérer le texte suivant: Annexe "D", en date du 23 février 2015 (ci-jointe)

Toutes autres conditions générales de cette demande de proposition demeurent les mêmes.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur proposition.

Cordialement,

Beverly Shawana

Agente principale des contrats

Opérations de gestion des finances et du matériel

ACCUSÉ DE RÉCEPTION *Nom de l'entreprise*

Signature _____

Canada

ANNEXE C

ÉNONCÉ DE TRAVAIL - (Révisé le 23 février 2015)

1.0 Portée

1.1 Titre

Évaluateur tiers indépendant pour l'élément de développement d'entreprises de l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique.

1.2 Introduction

Pêches et Océans Canada (MPO) doit procéder à la nomination d'un évaluateur tiers indépendant (l'évaluateur) afin de fournir une assistance technique pour l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique (IPCIP) selon les besoins.

L'IPCIP soutient l'amélioration des pratiques et des structures de gouvernance, de gestion, d'administration et d'exploitation des entreprises de pêche commerciale (EPC) des Premières Nations (PN) de la Colombie-Britannique (C.-B.) de façon à renforcer les compétences et à améliorer la viabilité à long terme de ces entreprises. À l'appui de ces objectifs, l'élément de développement d'entreprises de l'IPCIP offre aux EPC des PN une aide pratique et essentielle au moyen d'activités de renforcement des capacités, dont le développement des ressources humaines, des ressources techniques et des ressources de gestion des EPC.

Conformément à l'approche par étape de l'IPCIP en matière de soutien et de financement, les EPC des PN qui ont démontré avoir mis en œuvre des structures de gouvernance adéquates, ainsi que des plans d'expansion avec des pratiques connexes de gestion, d'administration et d'exploitation, y compris la mise en œuvre du système électronique de gestion des pêches (SGP) ou équivalent, seront prises en considération pour un soutien financier dans le cadre d'investissements stratégiques par l'entremise de l'élément de développement d'entreprises de l'IPCIP.

Il est possible d'avoir accès à un niveau de financement important par l'intermédiaire de l'élément de développement d'entreprises de l'IPCIP. Cependant, le niveau de soutien dont chaque candidat peut disposer est restreint et il faut recourir à un processus rigoureux d'examen des demandes de manière à répartir équitablement ce soutien. Un processus est également requis en vue de protéger la confidentialité des demandes et de permettre une diligence

raisonnable. Afin de respecter ces exigences, Pêches et Océans Canada procédera à la nomination d'un évaluateur tiers indépendant en vue de fournir une assistance technique dans le cadre du processus d'examen et d'évaluation des demandes de financement de l'élément de développement d'entreprises de l'IPCIP.

L'IPCIP a été prolongée de deux ans, pour la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016.

1.3 Valeur estimative

La valeur totale de ce contrat découlant de la présente demande de propositions (DP) ne doit pas dépasser 220 000 \$ CAN, y compris tous les coûts connexes tels que les services professionnels, les frais de déplacement et d'hébergement, les frais divers (toute taxe applicable non comprise), excluant quatre (4) périodes d'option supplémentaires d'un (1) an.

Selon la réponse précédente aux possibilités liées à l'élément de développement d'entreprises de l'IPCIP, un volume plus élevé de demandes que prévu à l'origine peut être reçu, ce qui augmenterait le niveau d'effort de l'entrepreneur. En outre, le Ministère peut chercher à renouveler l'IPCIP pour un ou plusieurs exercices après 2016. Par conséquent, les possibilités d'apporter des modifications et de prolonger le contrat pour un ou plusieurs exercices doivent être prises en compte afin de permettre l'un ou l'autre de ces scénarios.

1.4 Exigences en matière de ressources

Le MPO doit retenir les services d'un (1) entrepreneur qualifié du secteur privé qui, « au besoin », exécutera les travaux requis, tel qu'il est décrit dans le présent énoncé des travaux. Pour de plus amples renseignements, consultez les critères d'évaluation.

Une lettre d'avis de service sera émise « au besoin ».

1.5 Ensemble de compétences souhaité

L'entrepreneur retenu doit démontrer qu'il possède les compétences suivantes :

- Capacité d'adapter et d'ajuster des méthodes et des techniques en fonction du niveau de connaissances des EPC;
- Capacité de communiquer de façon conviviale avec les participants au programme dont les niveaux de formation et d'expertise sont très différents;

- Aptitude de communication efficace (par écrit, à l'oral et compréhension) en anglais;
- Capacité de rédiger des rapports sommaires et des rapports d'étape concis et exacts;
- Objectivité et approche analytique;
- Confidentialité;
- Relations interpersonnelles efficaces, y compris la sensibilité, la patience, le tact, la discrétion, l'adaptabilité et la souplesse;
- Connaissance de l'environnement culturel et économique des Premières nations de la C.B et les défis auxquels ils sont confrontés en ce qui concerne leur intégration dans l'industrie de la pêche commerciale.

1.6 Objet des travaux à effectuer

L'évaluateur effectuera un examen et une évaluation des demandes de soutien pour l'élément de développement d'entreprises de l'IPCIP présentées par les EPC admissibles, portant notamment sur la faisabilité technique et la valeur pratique du travail proposé, sa conformité avec les objectifs de renforcement des capacités et sa compatibilité avec l'utilisation du système électronique de gestion des pêches ou l'équivalent. De plus, il devra examiner les documents connexes ou contribuer à leur élaboration, notamment les documents d'orientation et les rapports statistiques relatifs à l'IPCIP, aux fins d'utilisation par le Comité consultatif et de mise en œuvre de l'IPCIP (CCMOI), établi pour examiner, diriger et guider la conception et la mise en œuvre des activités du programme au cours de la prolongation du programme IPCIP et l'orientation et le développement de partenariat au-delà du programme IPCIP.

Le processus de demande et d'examen de l'élément de développement d'entreprises de l'IPCIP présenté ci-dessous est conçu pour :

- Être équitable et apporter le plus largement possible une aide pratique et efficace;
- Maximiser le rendement du capital investi;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs à long terme des plans de développement des EPC (p. ex., appuyer les efforts visant à renforcer les capacités et la viabilité des EPC).

Les demandes incluront des documents justificatifs obligatoires (c.-à-d. un plan de travail, un calendrier, des coûts estimatifs, ainsi qu'une analyse de rentabilisation).

Le processus de demande et d'examen de l'élément de développement d'entreprises de l'IPCIP se déroule comme suit :

- L'EPC participante présente une demande (incluant le modèle de demande dûment rempli, une lettre du chef et du conseil et d'autres documents justificatifs) au responsable du programme de l'IPCIP à Pêches et Océans Canada.
- Dans les deux semaines suivant la réception de la demande par Pêches et Océans Canada, l'évaluateur vérifie qu'elle est complète et entreprend une évaluation en étudiant la proposition, en visitant le site de l'EPC afin de procéder à toute vérification par recoupement nécessaire de la situation et des activités pertinentes de l'EPC. L'évaluateur consulte d'autres membres de l'équipe de l'IPCIP et mène toutes les recherches complémentaires nécessaires.
- Par la suite, en s'appuyant sur cette évaluation détaillée, l'évaluateur rédige un rapport et formule des recommandations à soumettre à Pêches et Océans Canada et aux fins d'examen de la demande.

Le processus d'évaluation rigoureux des demandes sera également mené en toute confidentialité par les personnes concernées. Lorsque les projets sont approuvés, les détails du travail effectué restent confidentiels. Les décisions concernant la divulgation de détails commerciaux et techniques sur le travail effectué dans le cadre de projets approuvés incombent à l'EPC qui effectue le travail.

1.7 Contexte, hypothèses et portée particulière du marché

Contexte

Dans le budget fédéral de 2014, le gouvernement du Canada a annoncé que le programme de l'IPCIP était renouvelé pour deux ans, afin de continuer à honorer son engagement de soutenir une pêche commerciale durable et intégrée à laquelle tous les participants commerciaux participent selon des règles communes et transparentes. Le programme s'étendra du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016.

Lancée en 2007, l'IPCIP a été conçue pour offrir aux Premières Nations admissibles les moyens de renforcer leur capacité de pêche commerciale et de mettre en place des EPC. Les Premières Nations admissibles ont eu la possibilité de demander du soutien dans le cadre de l'IPCIP, qui comprend les trois éléments suivants :

Élément 1 : Développement des entreprises autochtones de pêche commerciale comprenant deux sous-éléments :

Accès à l'acquisition et à la distribution pour accroître la participation des PN aux pêches commerciales intégrées de la C.-B. grâce à la renonciation volontaire aux permis et aux quotas de pêche commerciale ainsi qu'à l'acquisition de bateaux et d'engins de pêche;

Renforcement des capacités des Premières Nations pour faciliter la création d'entreprises autochtones de pêche commerciale (EPC) autosuffisantes appuyées par une gouvernance solide et de saines méthodes de gestion des affaires.

Élément 2 : Responsabilisation accrue afin de renforcer les mesures de responsabilisation en matière de pêches pour la pêche commerciale, y compris la surveillance des pêches, la déclaration des prises, l'utilisation des données et une meilleure application de la loi, afin de soutenir des pêches intégrées axées sur le partage et la traçabilité des prises après leur capture.

Les organisations et les fournisseurs de services suivants participent à la mise en œuvre générale du programme de l'IPCIP :

- Équipe d'examen des demandes; MPO
- Équipe d'évaluation de l'accès; MPO, région du Pacifique
- Responsable du programme de l'IPCIP, MPO, région de la capitale nationale;
- Équipe de mise en œuvre du programme de l'IPCIP, MPO, région du Pacifique;
- Conseil des pêches des Premières nations;
- Fournisseur de services de formation pour les pêcheurs : Fish Safe, Colombie-

Britannique.

Le MPO collabore actuellement avec le Conseil des pêches des Premières Nations, en Colombie-Britannique, afin de mettre sur pied une équipe interne de soutien à l'expansion des entreprises (ESEE) pour l'IPCIP. L'ESEE est créée en vue de limiter le recours à des consultants externes par les Premières nations. L'ESEE fournit une assistance et des conseils pour l'élaboration de plans d'expansion, de modèles de gouvernance, de conseils sur la mise en œuvre de plans d'affaires, et pour aider, en général, à la prise de décisions éclairées en ce qui concerne les opérations de leurs entreprises de pêche commerciale. On prévoit que les membres de l'ESEE de l'IPCIP réussiront à établir des liens de « conseiller de confiance » avec toutes les collectivités et organisations avec lesquelles ils travaillent.

En septembre 2014, Pêches et Océans Canada a décidé de procéder à la nomination d'un évaluateur tiers indépendant pour l'IPCIP, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du programme qui sont d'assurer une répartition équitable de l'aide pratique et efficace pour les demandeurs, d'optimiser le rendement du capital investi et d'aider les EPC à atteindre les objectifs à long terme de leur plan d'expansion. En outre, la nature spécialisée des tâches et la lourde charge de travail nécessitent un appui extérieur d'un expert qui possède de vastes connaissances et une grande expérience en matière d'activités de pêche, ainsi que des connaissances techniques connexes, auxquelles s'ajoute une expérience pratique acquise au fil de nombreuses années de participation à des activités de pêche. L'évaluateur fournira une assistance technique à l'équipe d'examen en ce qui a trait à l'évaluation des demandes et tout particulièrement en ce qui concerne la faisabilité technique et pratique du travail proposé, son harmonisation avec les objectifs de viabilité et de renforcement des capacités des EPC du programme de l'IPCIP. Le travail nécessitera également des déplacements dans les communautés participantes afin de rencontrer le personnel des entreprises en question pour acquérir une connaissance approfondie du travail proposé et effectuer les évaluations croisées nécessaires, ainsi que pour participer aux réunions du MPO, du Comité consultatif et de mise en œuvre de l'IPCIP et de l'équipe d'examen des demandes, au besoin.

L'équipe d'accès et de l'évaluation de la MPO est conçus pour maximiser le soutien disponible pour toutes EPC admissible et pour assurer un mécanisme efficace pour l'examen et redressement rapide d'application de soutien de l'IPCIP.

L'approche adoptée dans le cadre de l'IPCIP relativement à la documentation sur la gouvernance, ainsi qu'à la planification et au développement des affaires vise à permettre le renforcement des capacités, ou à y mener, encourageant ainsi davantage les EPC à chercher de l'aide pour les projets de diversification des

pêches commerciales qui les intéressent, comme des débouchés dans divers domaines, dont les suivants : l'achat, le conditionnement, la transformation et la commercialisation du poisson; des services de pêche commerciale – des services maritimes, notamment la construction et la réparation de navires et d'équipement de pêche; des activités de développement de l'aquaculture et de l'élevage du poisson ou de mollusques et crustacés; ainsi que le tourisme lié à la pêche.

Hypothèses

La première phase étant terminée, l'IPCIP se poursuivra sans interruption du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016. Les autres organisations et les fournisseurs de services susmentionnés continueront de participer à la réalisation de l'IPCIP afin de maximiser les occasions de renforcer la capacité globale des PN.

On s'attend à ce que le volume de travail soit similaire (et peut-être plus élevé) pendant la phase de mise en œuvre de l'IPCIP et qu'il s'ajoute à la charge de travail du personnel du Ministère. Par conséquent, un soutien extérieur d'un évaluateur tiers indépendant sera nécessaire afin de veiller à ce que les normes de service du programme soient respectées.

Portée du marché

L'évaluateur fournira une aide opportune et rentable à EED et à MPO en effectuant une vérification complète et une analyse de l'exhaustivité, du caractère pratique et de la pertinence des demandes de soutien pour le développement des entreprises présentées dans le cadre de l'IPCIP, et en rédigeant les rapports nécessaires concernant les demandes. Les projets seront évalués aussi efficacement que possible, selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Conclusion

Au cours de la période précédente de l'IPCIP, la majorité des collectivités des EPC participantes a grandement bénéficié du financement et du soutien fournis dans le cadre du programme.

À ce jour, la réussite de l'IPCIP peut, dans une large mesure, être attribuée à l'approche élémentaire par étape qui consiste à appuyer le financement et la participation des organisations des Premières Nations en tant que partie intégrante du système de prestation du programme. L'approche par étape permet de s'assurer que les EPC développent les capacités nécessaires avant d'être admissibles au prochain niveau de soutien.

L'évaluation formative de mars 2010 de l'IPCIP a conclu que le programme a été mené de manière efficace, que des résultats positifs ont été obtenus et que des progrès ont été réalisés. La conception et la mise en œuvre de l'IPCIP ont créé un écart par rapport au modèle de prestation de l'IPCIA depuis qu'une recommandation indiquant que le Ministère devrait étudier certains éléments de l'IPCIA à titre de modèles pour le programme de l'IPCIP a été formulée à la suite de l'évaluation formative de 2010. On a établi des partenariats entre les deux initiatives en ce qui concerne la formation sur la base de données de SGP, la formation en gestion, la formation sur la sécurité des pêches, la formation offerte aux pêcheurs ainsi que l'élaboration d'un modèle d'expansion des entreprises à l'appui du développement et de la viabilité des EPC.

2.0 Exigences

2.1 Tâches, activités, produits livrables et jalons

Remarque : Tous les travaux seront entrepris selon les besoins.

On estime que l'évaluation de chaque demande doit prendre de quatre à cinq jours. Le processus d'évaluation comprend les activités suivantes :

- recevoir et examiner chaque demande, et effectuer une analyse ou une recherche avant de discuter de la demande avec l'EPC et l'ESEE;
- se déplacer pour des réunions et assister aux réunions avec l'EPC et l'ESEE;
- effectuer les analyses finales des demandes, rédiger les rapports nécessaires et exécuter toute tâche de suivi éventuelle (p. ex., discussion avec MPO ou EED).

TÂCHES

L'entrepreneur devra réaliser les tâches suivantes :

- vérifier que chaque demande comprend tous les renseignements nécessaires afin de mener une évaluation technique de la proposition, et tout particulièrement, en ce qui a trait au plan de travail, au calendrier et à la ventilation des coûts estimatifs, ainsi qu'à l'analyse de rentabilisation;
- s'assurer qu'un plan d'expansion récent est utilisé ou en cours de mise en œuvre et que le SGP (ou l'équivalent) est utilisé pour les permis de pêche, les navires et les engins concernés par le travail proposé. Cela peut signifier de consulter l'ESEE de l'IPCIP;

- évaluer le plan de travail, le calendrier et la ventilation des coûts estimatifs afin de déterminer la valeur pratique du projet, et tout particulièrement, en ce qui a trait à la capacité de l'EPC à mener à bien le travail au cours de l'exercice;
- examiner l'analyse de rentabilisation en vue d'évaluer sa capacité à fournir une justification efficace du travail proposé et de savoir dans quelle mesure le travail cadre avec le programme de l'IPCIP et les objectifs à long terme de l'EPC quant au renforcement des capacités et l'amélioration de la viabilité de l'entreprise;
- Si la demande est complète et que l'on confirme que le projet est pertinent par rapport aux buts à long terme de l'EPC et aux objectifs de l'IPCIP, l'évaluateur rédigera un rapport et formulera des recommandations relativement à la demande;
- Aider à rédiger ou à évaluer les documents d'orientation ou les rapports statistiques et fournir des conseils techniques sur des questions liées à l'IPCIP et à d'autres aspects de la gestion des pêches, au besoin.

Afin de respecter les exigences, les activités suivantes seront nécessaires :

- Visiter le site de l'EPC participante, puis mener toute évaluation croisée nécessaire de la situation et des activités pertinentes de l'EPC;
- Voyager pour assister à des réunions de la MPO et de EED, au besoin;
- après l'attribution du contrat, le soumissionnaire retenu devra assister à une séance d'orientation de deux jours dans un endroit central en Colombie-Britannique.

Produits livrables

L'entrepreneur soumettra les rapports suivants :

- tous les documents relatifs à la demande, à l'analyse, au rapport et aux recommandations doivent être soumis dès que le travail est terminé au responsable du programme de l'IPCIP, afin d'être soumis par la suite à l'équipe d'examen des demandes. (Le rapport sur l'évaluation de la demande doit comprendre une explication de l'analyse du travail effectué, des niveaux de financement requis, du calendrier du projet et des résultats de l'évaluation,

ainsi qu'être accompagné de recommandations concernant l'exhaustivité, la valeur pratique et la pertinence du projet par rapport aux objectifs en matière de renforcement des capacités de l'EPC);

- une présentation orale de l'évaluation de la demande lors des réunions avec l'équipe d'examen des demandes, au besoin;
- les documents ou le matériel pour les réunions du CCMOI doivent être soumis à Pêches et Océans Canada, au besoin.

En tenant compte du rapport de l'évaluateur et d'autres renseignements pertinents, l'équipe d'examen des demandes effectue un examen et offre des conseils confidentiels à Pêches et Océans Canada relatifs à chaque demande. Lorsque le responsable du programme de l'IPCIP reçoit le rapport de l'équipe d'examen des demandes, on applique les processus ministériels, notamment l'utilisation d'outils d'évaluation, afin de déterminer le niveau de soutien financier disponible. Si le soutien disponible convient à l'EPC, on négocie un accord de contribution avec elle.

Le Ministère et l'EPC participante négocieront et signeront un accord de contribution en fonction des activités approuvées énumérées dans le rapport de l'évaluateur et avalisées par la MPO et l'EED.

Exigences en matière de rapports

L'entrepreneur présentera des rapports d'étape mensuels, détaillant la situation et les plans liés à toutes les demandes reçues, qui seront soumis au responsable du programme de l'IPCIP.

Des rapports mensuels détaillés sur le temps de travail et les coûts de l'évaluateur sont également nécessaires.

Niveau d'effort

Des services professionnels pourraient être exigés « *au besoin* », de la date d'attribution du marché jusqu'au 31 mars 2016, pour un effort total estimé de 190 jours ouvrables.

Le MPO se réserve le droit d'exercer quatre (4) périodes d'option contractuelles supplémentaires de 190 jours ouvrables par année, du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 et du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Le niveau d'effort n'est qu'une estimation de bonne foi et ne doit aucunement être perçu comme un engagement du gouvernement du Canada.

Estimation du niveau d'effort (jours)				
Marché initial – de l'attribution du marché au 31 mars 2014	Période de l'option 1 (du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017)	Période de l'option 2 (du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018)	Période de l'option 3 (du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019)	Période de l'option 4 (du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2020)
Frais de déplacement et de subsistance préautorisés 28 000 \$	Frais de déplacement et de subsistance préautorisés 28 000 \$	Frais de déplacement et de subsistance préautorisés 28 000 \$	Frais de déplacement et de subsistance préautorisés 28 000 \$	Frais de déplacement et de subsistance préautorisés 28 000 \$
Dépenses diverses 2 000 \$	Dépenses diverses 2 000 \$	Dépenses diverses 2 000 \$	Dépenses diverses 2 000 \$	Dépenses diverses 2 000 \$
190 jours	190 jours	190 jours	190 jours	190 jours

On ne connaît pas le nombre exact de demandes qui devront faire l'objet d'une révision pendant la période du contrat. Pour des raisons budgétaires, on doit supposer qu'il y aura environ 40 demandes reçues pendant la durée du contrat.

2.2 Spécifications et normes

Dans la mesure du possible, on utilisera des outils d'évaluation pour quantifier les travaux, les coûts et les risques, plutôt que d'utiliser des mesures de la qualité moins précises, et l'on présentera les résultats au responsable du programme de l'IPCIP.

2.3 Environnement technique, opérationnel et organisationnel

Afin de limiter le temps de déplacement et les dépenses connexes en fonction des ressources disponibles, le soumissionnaire retenu doit travailler à partir d'une base opérationnelle située en Colombie-Britannique, à partir de laquelle on calculera les distances de déplacement à l'intérieur de la zone du projet. Jusqu'à temps que l'entrepreneur détienne un certificat valide d'Organisme désigné contrôlé (ODC) ou de Capacité de sécurisation de document (CSD) émit par la Direction de la sécurité industrielle canadienne et internationales (DSICI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), le travail sera effectué dans un bureau fourni par le MPO à plusieurs locaux à travers la Colombie-Britannique, y compris le bureau régional du Pacifique. À la réception d'un certificat ODC ou CSD, l'entrepreneur sera permis de travailler à partir de son propre établissement du moment que celui-ci est situé en Colombie-Britannique.

2.4 Méthode et source de l'acceptation

On effectuera des évaluations détaillées des demandes avec les EPC. Selon les résultats de la demande, l'évaluateur rédige un rapport et formule des recommandations pour Pêches et Océans Canada et aux fins de présentation à l'équipe d'examen des demandes, en vue d'être utilisés par celle-ci.

2.5 Procédures de contrôle de la gestion du projet

Le responsable du programme de l'IPCIP surveillera le projet afin de veiller à ce que les objectifs indiqués à la section 1.6 du présent document soient atteints, que le travail soit exécuté en temps voulu et dans les limites du budget, et que les produits livrables soient de qualité acceptable.

2.6 Procédure de gestion du changement

Le responsable du programme de l'IPCIP doit consulter l'autorité contractante de Pêches et Océans Canada s'il y a un changement dans la portée de l'exigence afin de déterminer les options possibles pour satisfaire à l'exigence.

2.7 Droits de propriété intellectuelle

Les produits livrables découlant de ce marché seront assujettis à l'exonération 6.5 – Droit d'auteur de la Politique sur le titre de propriété intellectuelle découlant des marchés d'acquisition de l'État du Conseil du Trésor et appartiennent donc à l'État.

2.8 Facturation

L'entrepreneur sera rémunéré mensuellement pour les tâches réalisées au cours du mois et justifiées par une facture pour les services rendus.

3.0 Autres modalités de l'énoncé de travail

3.1 Pouvoirs

Le Ministère a nommé le directeur, de l'IPCIP, à titre de responsable du programme. En sa qualité de responsable du programme de l'IPCIP, le directeur supervisera l'administration du contrat, notamment le traitement des factures et le suivi des activités, et assurera la liaison entre l'entrepreneur et l'agent de négociation de Pêches et Océans Canada.

3.2 Obligations du MPO

Le responsable du programme de l'IPCIP doit fournir à l'entrepreneur :

- l'accès aux renseignements se rapportant aux travaux, notamment les politiques, les procédures et les publications gouvernementales et ministérielles;
- une rétroaction immédiate sur les produits livrés;
- une orientation, sur demande.

3.3 Obligations de l'entrepreneur

Consulter la section 2.1 – Tâches, produits livrables et exigences en matière de rapports

3.4 Lieu de travail, emplacement des travaux et lieu de livraison

Tel que mentionné ci-haut, le travail sera effectué dans un bureau fourni par le MPO à plusieurs locaux à travers la Colombie-Britannique. À l'obtention d'un certificat d'ODC ou CSD, la majorité du travail sera effectuée par l'entrepreneur à partir de son propre établissement. Les travaux comporteront également des visites des sites communautés et de l'EPC. Cependant, en raison de la charge de travail existante et des échéances, tous les employés affectés au marché résultant de la présente demande de proposition doivent être prêts à travailler en relation étroite et fréquente avec le responsable du programme de l'IPCIP et les autres employés du Ministère.

Afin de limiter le temps de déplacement et les dépenses connexes en fonction des ressources disponibles, le soumissionnaire retenu doit travailler à partir d'une base opérationnelle située en Colombie-Britannique, à partir de laquelle on calculera les distances de déplacement à l'intérieur de la zone du projet.

3.5 Langue de travail

Les travaux s'effectueront en anglais.

La personne proposée **doit** maîtriser l'anglais. La maîtrise se définit par l'écriture, la communication verbale et la compréhension à un niveau avancé. Veuillez consulter la légende ci-dessous.

Legend/Légende	Oral	Comprehension	Written
Basic	A person speaking at this level can: <ul style="list-style-type: none"> ask and answer simple questions; give simple instructions; and, give uncomplicated directions relating to routine work situations. 	A person reading at this level can: <ul style="list-style-type: none"> fully understand very simple texts; grasp the main idea of texts about familiar topics; and, read and understand elementary points of information such as dates, numbers, or names from relatively more complex texts to perform routine job-related tasks. 	A person writing at this level can: <ul style="list-style-type: none"> write isolated words, phrases, simple statements or questions on very familiar topics using words of time, place or person.
Intermediate	A person speaking at this level can: <ul style="list-style-type: none"> sustain a conversation on concrete topics; report on actions taken; give straightforward instructions to employees; and, provide factual descriptions and explanations. 	A person reading at this level can: <ul style="list-style-type: none"> grasp the main idea of most work-related texts; identify specific details; and, distinguish main from subsidiary ideas. 	A person writing at this level can: <ul style="list-style-type: none"> deal with explicit information on work-related topics since they have sufficient mastery of grammar and vocabulary.
Advanced	A person speaking at this level can: <ul style="list-style-type: none"> support opinions; and understand and express hypothetical and conditional ideas 	A person reading at this level can: <ul style="list-style-type: none"> understand most complex details, inferences and fine points of meaning; and, have a good comprehension of specialized or less familiar material. 	A person writing at this level can: <ul style="list-style-type: none"> write texts where ideas are developed and presented in a coherent manner.

3.6 Exigences particulières

Critères (pour le soumissionnaire ou le demandeur retenu) :

- tous les renseignements issus des demandes examinées ou d'autres sources doivent être gardées strictement confidentiels;
- le titulaire ou l'entrepreneur aura une relation exclusive avec Pêches et Océans Canada et doit divulguer tout conflit d'intérêts potentiel avant de s'engager;
- toute activité passée ou actuelle menée auprès d'une de bande de PN ou d'une entreprise contrôlée par une PN doit être divulguée pour s'assurer que l'objectif du ministère d'un processus d'évaluation juste et équitable est maintenue.

3.7 Exigences en matière de sécurité – En vigueur à la date limite de présentation des soumissions

L'entreprise travaillant en vertu de ce contrat doit, lors de la présentation de soumission, fournir la preuve qu'une demande pour l'obtention d'un certificat d'Organisme désigné contrôlé (ODC) a été faite à la Direction de la sécurité industrielle canadienne et internationale (DSICI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

L'entreprise travaillant en vertu de ce contrat doit détenir une attestation de Capacité de sécurisation de document (CSD) valide avec une autorisation de détenir des renseignements au niveau « Protégé B » émise par la Direction de la

sécurité industrielle canadienne et internationale (DSICI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les ressources assignées par l'entrepreneur qui effectuent des travaux en vertu de ce contrat doivent TOUTES détenir une cote de fiabilité valide, délivrée par la DSICI de TPSGC.

Aucun renseignement de nature sensible ne peut être consulté, traité ou conservé dans les locaux de l'entrepreneur.

La conformité aux exigences obligatoires en matière de sécurité incombe exclusivement au soumissionnaire.

3.8 Exigences en matière d'assurance

Il n'y a pas d'exigences en matière d'assurance.

3.9 Frais de déplacement et de subsistance

Les demandes de remboursement de frais de déplacement et d'hébergement peuvent être soumises chaque mois au représentant ministériel, avec toutes les factures originales, des pièces justificatives ou d'autres documents appropriés en annexe. Le responsable du programme de Pêches et Océans Canada devra fournir une approbation préalable pour tous les déplacements nécessaires de l'entrepreneur en lien avec les tâches à exécuter. **Il est à noter que l'actuelle Directive sur les voyages du Conseil national mixte s'appliquera :**
<http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/index.php?did=10&lang=fra&merge=2>

4.0 Calendrier du projet

4.1 Dates de début et d'achèvement prévues

Les travaux commenceront à compter de l'attribution du contrat et devraient se terminer au plus tard le 31 mars 2016.

4.2 Calendrier et niveau d'effort prévu (structure de répartition des travaux)

La valeur estimative pendant la période initial du contrat, y compris les services professionnels, les frais de déplacement et les dépenses diverses, est de 175 000 \$ (taxes fédérales et provinciales applicables en sus).

L'estimation du niveau d'effort requis est de 190 jours. Le tableau suivant détaille la structure du travail :

Services professionnels	Nombre de jours
Orientation	25
Évaluations des demandes	155
Prendre part à la préparation des documents pour les réunions du Comité consultatif et de mise en œuvre de l'IPCIP	10

Les périodes d'option proposée ci-dessus, en vertu de l'article 2.1 de cette énoncé de travail, sera exercé à la discrétion de la MPO.

5.0 Ressources requises ou types de rôles à assumer

Voir section 2.1 de cette énoncé de travail.

6.0 Documents pertinents et glossaire

6.2 Termes, acronymes et glossaires

AADNC	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
EED.	Équipe D'examen des demandes
C.B	Colombie Britannique
ESEE	Équipe de soutien à l'expansion des entreprises
EPC	Entreprise de pêche commercial
MPO	Pêches et Océans Canada
Évaluateur	Évaluateur tiers indépendant
SGP	Système de gestion des pêches
PN	Première Nation
CCMOI	Comité Consultatif et de mise en œuvre de l'IPCIP
IPCIP	Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique
DP	Demande de proposition



ANNEXE D

CRITÈRES D'ÉVALUATION- (Révisé le 23 février 2015)

EXIGENCES OBLIGATOIRES

Les propositions seront évaluées selon les critères d'évaluation obligatoires détaillés aux présentes. Les propositions présentées par les soumissionnaires doivent démontrer clairement qu'elles répondent à toutes les exigences obligatoires pour que leur proposition soit retenue aux fins d'une évaluation subséquente. Les propositions qui ne répondront pas aux critères obligatoires ne seront pas retenues.

Le soumissionnaire doit inclure le tableau suivant dans sa proposition, en indiquant que celle-ci respecte les critères obligatoires, et indiquer à quelle page ou à quel article de la proposition se trouvent les renseignements permettant de vérifier que les critères sont respectés.

Les renseignements suivants doivent être soumis par le fournisseur :

Le soumissionnaire doit respecter tous les critères obligatoires indiqués. Toute soumission qui ne répond pas aux critères obligatoires suivants sera jugée non conforme et ne sera pas retenue.

Chaque fois que de l'expérience est requise selon les critères énoncés, les renseignements suivants doivent figurer dans le curriculum vitæ de la ressource proposée :

- i) le nom de l'organisme client auquel les services ont été fournis;
- ii) une brève description du type et de la portée des services fournis par la ressource qui satisfait aux critères établis;
- iii) les dates et la durée des travaux (y compris les années/mois d'engagement et les dates de début et de fin des travaux).

N°	Critères obligatoires	Satisfait au critère (✓)	N° de page de la proposition
01	REMARQUE : La longueur de chaque résumé de projet ne doit pas dépasser une page. <u>Cote de sécurité</u> : Le soumissionnaire/l'entreprise doit fournir la preuve qu'une demande pour l'obtention d'un certificat d'Organisme désigné contrôlé (ODC) a été faite à la Direction de la sécurité industrielle canadienne et internationale (DSICI) de Travaux publics et Services		



	<p>gouvernementaux Canada (TPSGC). Les ressources assignées par l'entrepreneur qui effectuent des travaux en vertu de ce contrat doivent TOUTES détenir une cote de fiabilité valide, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne et internationale (DSICI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).</p>		
O2	<p>Le soumissionnaire, ou son entreprise, <u>doit</u> fournir un exemplaire signé des attestations de disponibilité décrites à l'annexe C-1 de la présente demande de propositions au moment de la clôture des soumissions.</p>		
O3	<p><u>Le soumissionnaire doit travailler d'une opération située dans la province de C.B</u></p>		
O4	<p>Le soumissionnaire <u>doit</u> soumettre un sommaire détaillé des ressources proposées possédant ou ayant obtenu une quelconque désignation commerciale ou comptable professionnelle reconnue des domaines suivants : comptable général accrédité, maîtrise en administration des affaires ou en éducation (diplôme universitaire) ou tout cours ou programme de formation dans d'autres domaines. Ou un minimum de 15 ans d'expérience dans des activités techniques et la gestion de pêches commerciales maritimes sera acceptable si la ressource peut fournir un exemplaire de diplôme ou d'équivalence en lien avec les travaux décrits dans le présent document.</p>		
O5	<p>Le soumissionnaire ou la ressource proposée <u>doit</u> fournir deux (2) échantillons de travail.</p> <p>Les échantillons <u>doivent</u> respecter les spécifications suivantes à la lettre :</p> <ul style="list-style-type: none">- Doivent démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience de l'évaluation, de la surveillance et de l'analyse de propositions d'achats de licences, d'achat de navires, de mise à niveau de navires, d'expansion commerciale, ou des exigences générales liées à l'équipement et aux installations d'entreprises de pêche commerciale, ainsi que de l'expérience de la production de rapports à cet égard.		



--	--	--	--

*** Les propositions qui **ne satisfont pas** aux **critères obligatoires** susmentionnés seront jugées non conformes et ne seront pas retenues.***

EXIGENCES COTÉES :

Le soumissionnaire DOIT obtenir une note minimum de 75 % des points possibles parmi l'ensemble des critères cotés. Toute soumission qui n'obtient pas le pointage minimum requis aux critères cotés sera jugée non conforme et ne sera pas retenue.

Chaque fois que de l'expérience est requise selon les critères énoncés, les renseignements suivants doivent figurer dans le curriculum vitæ de la ressource proposée :

- i) le nom de l'organisme client auquel les services ont été fournis;
- ii) une brève description du type et de la portée des services fournis par la ressource qui satisfont aux critères établis;
- iii) les dates et la durée des travaux (y compris les années/mois d'engagement et les dates de début et de fin des travaux).

Critères d'évaluation	Points	Note maximale
REMARQUE : La longueur de chaque résumé de projet ne doit pas dépasser une page.		
<p>C1) La ressource proposée doit démontrer, au moyen de descriptions de projet, qu'elle possède un minimum de dix (10) ans d'expérience dans le domaine de la comptabilité ou des affaires, notamment en ce qui a trait aux activités suivantes :</p> <p>a) les techniques et les méthodes de planification des activités, et leur évaluation, l'utilisation de techniques et d'outils récents en matière d'analyse économique des affaires, l'élaboration et la surveillance de plans d'amélioration des affaires au niveau organisationnel; (5 points)</p> <p>b) l'élaboration de plans d'amélioration de la gestion ou des ressources humaines, et la</p>	Cinq points seront accordés pour chaque activité jusqu'à concurrence de 20 points.	20



<p>détermination des innovations et pratiques à mettre en place pour améliorer les connaissances, les compétences ou autres capacités d'une entreprise; (5 points)</p> <p>c) prestation de conseils d'affaires et désignation de méthodes de rechange afin d'atteindre les mêmes objectifs d'affaires; (5 points)</p> <p>d) réalisation d'études de faisabilité et d'évaluations de plan d'affaires, notamment en ce qui a trait aux échéances et aux coûts estimatifs; (5 points)</p> <p>e) application d'options analytiques aux activités d'affaires et aux rapports financiers connexes. (5 points)</p>		
<p>C2) La ressource proposée doit démontrer, au moyen de descriptions de projet, qu'elle possède un minimum de cinq (5) ans d'expérience en activités de pêches commerciales de récolte ou de transformation, incluant les activités suivantes :</p> <p>a) acquisition d'une formation en lien avec les pêches côtières et semi-hauturières : (5 points)</p> <ul style="list-style-type: none">➤ exploitation des pêches commerciales du Pacifique;➤ industrie de la pêche commerciale du Pacifique;➤ solide formation en matière de technologie des pêches pour ce qui est des navires, des engins et d'autres installations maritimes. <p>b) évaluation des capacités opérationnelles et individuelles relatives à la gestion d'activités de pêche commerciale semi-hauturière ou côtière; (5 points)</p> <p>c) gestion des plans d'amélioration des affaires et détermination des innovations et des pratiques à mettre en place pour renforcer progressivement la</p>	<p>Cinq points seront accordés pour chaque activité jusqu'à concurrence de 30 points.</p>	<p>30</p>



<p>capacité technique, afin d'améliorer la viabilité à long terme des <u>entreprises de pêche commerciale</u> côtière ou semi-hauturière; (5 points)</p> <p>d) évaluation et mise au point de la gestion des opérations et de l'équipement de pêche, afin de mieux atteindre les objectifs en matière de récolte des entreprises de pêche commerciale; (5 points)</p> <p>e) réalisation d'études de faisabilité technico-économiques et d'évaluations de changements proposés aux opérations de pêche commerciale, afin de respecter les échéances et les coûts estimatifs, ainsi que d'atteindre les résultats attendus; (5 points)</p> <p>f) gestion de questions relatives aux sciences halieutiques (y compris des changements techniques apportés à des stratégies de pêche et les répercussions environnementales des engins et des techniques de pêche) et gestion des pêches (y compris les lieux de pêche, ainsi que leurs accès et leurs quotas). (5 points)</p>		
<p>C3) La ressource proposée doit démontrer, au moyen de descriptions de projet, qu'elle possède un minimum de cinq (5) ans d'expérience en ce qui a trait aux activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ travail auprès des communautés des Premières Nations concernant des questions ou des projets de pêche commerciale ou une formation connexe; (5 points) ➤ compréhension des environnements culturels et économiques des Premières Nations du Pacifique, ainsi que des défis relatifs aux pêches commerciales. (5 points) ➤ 	<p>Cinq points seront accordés pour chaque activité jusqu'à concurrence de 10 points.</p>	<p>10</p>
TOTAL		60



Les soumissions **DOIVENT** se voir attribuer une note d'au moins 75 % dans les trois catégories cotées ci-dessus afin d'être jugées valables sur le plan technique.

Critères de sélection

Le soumissionnaire conforme qui aura obtenu la meilleure note en tenant compte à la fois des points attribués aux critères cotés (75 %) et au prix (25 %) sera retenu comme fournisseur offrant la meilleure valeur. Un tarif journalier moyen servira à déterminer la meilleure valeur. S'ils sont différents, les tarifs journaliers sont soumis pour la première année et les périodes de prolongation. Cependant, si un soumissionnaire propose pour l'année d'option des tarifs qui sont inférieurs à ceux de la première année, le tarif de la première année sera utilisé aux fins de l'évaluation.

Par exemple, si les tarifs journaliers soumis sont de 700 \$ pour l'année 1 et de 750 \$ pour l'année 2, le tarif journalier moyen de 725 \$ servira à déterminer la meilleure valeur. Si les tarifs journaliers soumis sont de 925 \$ pour l'année 1 et de 800 \$ pour l'année 2, le tarif journalier moyen de 925 \$ servira à déterminer la meilleure valeur. Vous trouverez ci-dessous un exemple de la méthode utilisée pour déterminer la meilleure valeur :

Détermination de la meilleure valeur

	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Points attribués aux critères cotés	10	12	15
Tarif quotidien	700 \$	725 \$	925,00 \$
Calcul			
	Points techniques	Points attribués au prix	Total des points
Soumissionnaire 1	$10/15^* \times 75 \% = 33,33$	$700^{**}/700 \times 25 \% = 25,00$	$33,33 + 25,00 = 58,33$
Soumissionnaire 2	$12/15^* \times 75 \% = 48,00$	$700^{**}/725 \times 25 \% = 24,14$	$48,00 + 24,14 = 72,14$
Soumissionnaire 3	$15/15^* \times 75 \% = 75,00$	$700^{**}/925 \times 25 \% = 18,92$	$75,00 + 18,92 = 93,92$
* Représente la cote technique la plus élevée			
** Représente le prix proposé le plus bas			
Hypothèse : La cote technique la plus élevée et le prix proposé le plus bas reçoivent le pourcentage total, et les autres propositions sont calculées au prorata.			
L'adjudicataire est celui qui obtient la note la plus élevée, laquelle correspond à la somme des points techniques et des points attribués au prix.			



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

D'après les calculs ci-dessus, le contrat serait attribué au soumissionnaire 3.



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans **(Révisé le 23 février 2015)**
Canada

Services du matériel et des acquisitions
Tours Centennial, 200, rue Kent
Pièce 071, 9^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Our file *FP802-140354*

February 24, 2015

Objet : **DEMANDE DE PROPOSITION : FP802-140354**
Évaluateur tiers indépendant pour l'élément de développement
d'entreprises de l'Initiative des pêches commerciales intégrées du
Pacifique.

Monsieur/Madame,

Le ministère des Pêches et des Océans, a besoin de faire exécuter le travail mentionné ci-dessous conformément à l'**énoncé des travaux** ci-joint à l'**appendice « C »**. Les services doivent être effectués sur demande pendant la période commençant le 1^{er} décembre 2014 et doivent être terminés avant le 30 novembre 2015 avec une option de prolonger la durée pendant deux (2) périodes supplémentaires d'un (1) an.

Options de prolongation du contrat :

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat jusqu'à concurrence de deux (2) périodes supplémentaires d'un (1) an aux mêmes conditions. Pendant la période de prolongation du contrat, l'entrepreneur accepte d'être payé conformément aux dispositions applicables décrites dans la base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option en tout temps en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins quinze (15) jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne peut être exercée que par l'autorité contractante, et elle doit être certifiée, à des fins administratives uniquement, au moyen d'une modification au contrat.

Si vous êtes intéressé(e) à réaliser ce projet, votre proposition électronique indiquant clairement le titre de l'œuvre et adressées au soussigné sera accepté jusqu'à le 03 mars, 2015 11:00 heures, Heure avancée de l'Est (HAE).

Sécurité:

L'entreprise travaillant en vertu de ce contrat doit, lors de la présentation de soumission, fournir la preuve qu'une demande pour l'obtention d'un certificat d'Organisme désigné contrôlé (ODC) a été faite à la Direction de la sécurité industrielle canadienne et internationale (DSICI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).



L'entreprise travaillant en vertu de ce contrat doit détenir une attestation de Capacité de sécurisation de document (CSD) valide avec une autorisation de détenir des renseignements au niveau « Protégé B » émise par la Direction de la sécurité industrielle canadienne et internationale (DSICI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les ressources assignées par l'entrepreneur qui effectuent des travaux en vertu de ce contrat doivent TOUTES détenir une cote de fiabilité valide, délivrée par la DSICI de TPSGC.

Aucun renseignement de nature sensible ne peut être consulté, traité ou conservé dans les locaux de l'entrepreneur.

La conformité aux exigences obligatoires en matière de sécurité incombe exclusivement au soumissionnaire.

Les documents suivants sont modifiés et ci-joints.

1. Lettre de présentation
2. Annexe 1 – Article 2
3. Annexe « B », Énoncé de travail, Article 3.7

Propositions en réponse à cette demande de propositions sera composé de trois (3) volumes (sections) comme suit :

- a) **CONTENU : VOLUME 1 – PROPOSITION TECHNIQUE (OBLIGATOIRE)**
= une (1) copie électronique
- b) **CONETNU : VOLUME 2 – PROPOSITION DE COUT OU DE PRIX (OBLIGATOIRE)** – une (1) copie électronique
- c) **CONETNU : VOLUME 3 – CERTIFICATIONS (CI-JOINT INTITULÉ C-1) (OBLIGATOIRE)** – une (1) copie électronique

Votre proposition doit être suffisamment détaillée pour constituer la base d'une entente contractuelle et porter sur les éléments énumérés ci-dessous.

Section I : Proposition technique

PROPOSITION – ANNEXE 2

Votre proposition doit comprendre :



1. Une indication selon laquelle vous comprenez les exigences et les objectifs du projet;
2. Une indication des projets antérieurs de nature semblable dont se sont acquittés avec succès l'entreprise et les employés de l'entreprise; il convient d'inclure les renseignements techniques, la liste et la description de ces projets, ainsi que les dépliants, brochures ou autres documents;
3. L'appellation (ou la dénomination) sous laquelle l'entreprise est légalement constituée en corporation (ou en personne morale) et une déclaration au sujet de la propriété canadienne et/ou étrangère de l'entreprise, le cas échéant;

Section II: Proposition de coût

1. Une ventilation des coûts présentés dans l'annexe B – Modalités de Paiement y compris une ventilation des services professionnels et des coûts associés, qui indique la catégorie de personnel affecté, le taux des indemnités journalières pour chaque personnel (y compris les frais généraux et but lucratif) et le nombre de jours affectés; les coûts associés, y compris, mais sans s'y limiter, Voyage et frais d'hébergement, des frais, frais de reproduction, les services de messagerie, etc.

Section III : Certifications

Certifications ci-joint intitulé appendice « C-1 », signé;

Les propositions seront évaluées conformément aux critères d'évaluation joints à la présente sous forme d'appendice D.

LES OFFRES QUI NE RENFERMERONT PAS LES DOCUMENTS SUSMENTIONNÉS OU QUI DÉROGERONT AU FORMAT D'ÉTABLISSEMENT DES COÛTS PRESCRIT SERONT JUGÉES INCOMPLÈTES ET NON CONFORMES ET RISQUENT D'ÊTRE REJETÉES EN ENTIER.

Si vous avez des questions ou avez besoin de plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec Beverly Shawana, par téléphone, au (613) 949-1490 ou, par télécopieur, au (613) 991-1297 ou par courriel au beverly.shawana@dfo-mpo.gc.ca

NOTA : LES SOUMISSIONNAIRES DEVRAIENT NOTER QUE TOUTES LES QUESTIONS CONCERNANT LA PRÉSENTE DEMANDE DE PROPOSITIONS DOIVENT ÊTRE SOUMISES PAR ÉCRIT AU PLUS TARD LE 23 JANVIER 2015 À 11:00 HEURES, Heure avancée de l'Est (HAE). HAE À L'AUTORITÉ CONTRACTANTE NOMMÉE. LE MINISTÈRE SERA INCAPABLE DE RÉPONDRE À DES QUESTIONS QUI SERONT SOUMISES APRÈS CETTE DATE.



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Le Ministère n'acceptera pas nécessairement la proposition la moins-disante ni aucune des propositions qui seront présentées.

Veillez agréer, Monsieur/Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Beverly Shawana
Agente principale des contrats
Services du matériel et des acquisitions



Ministère des Pêches et des Océans

(Annexe 1 - Révisé le 23 février 2015)

**Date et heure de clôture pour la remise des soumissions :
Le 03 mars 2015 à 11:00 heures Heure avancée de l'Est
(HAE).
DP numéro de dossier FP802-140354**

ANNEXE 1 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT
DEMANDE DE PROPOSITIONS POUR UNE

Évaluateur tiers indépendant pour l'élément de développement d'entreprises de l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique.

1. DURÉE DU CONTRAT

Les services doivent être effectués sur demande pendant la période commençant le 1^{er} décembre 2014 et doivent être terminés avant le 30 novembre 2015 avec une option de prolonger la durée pendant deux (2) périodes supplémentaires d'un (1) an.

Options de prolongation du contrat :

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat jusqu'à concurrence de trois (3) périodes supplémentaires d'un (1) an aux mêmes conditions. Pendant la période de prolongation du contrat, l'entrepreneur accepte d'être payé conformément aux dispositions applicables décrites dans la base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option en tout temps en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins quinze (15) jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne peut être exercée que par l'autorité contractante, et elle doit être certifiée, à des fins administratives uniquement, au moyen d'une modification au contrat.

2. SÉCURITÉ

L'entreprise travaillant en vertu de ce contrat doit, lors de la présentation de soumission, fournir la preuve qu'une demande pour l'obtention d'un certificat d'Organisme désigné contrôlé (ODC) a été faite à la Direction de la sécurité industrielle canadienne et internationale (DSICI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

L'entreprise travaillant en vertu de ce contrat doit détenir une attestation de Capacité de sécurisation de document (CSD) valide avec une autorisation de détenir des renseignements au niveau « Protégé B » émise par la Direction de



la sécurité industrielle canadienne et internationale (DSICI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les ressources assignées par l'entrepreneur qui effectuent des travaux en vertu de ce contrat doivent TOUTES détenir une cote de fiabilité valide, délivrée par la DSICI de TPSGC.

Aucun renseignement de nature sensible ne peut être consulté, traité ou conservé dans les locaux de l'entrepreneur.

La conformité aux exigences obligatoires en matière de sécurité incombe exclusivement au soumissionnaire.

3. REMPLACEMENT DE PERSONNEL

- 3.1** Lorsque le contrat précise l'identité des personnes qui doivent exécuter les travaux, l'entrepreneur doit fournir les services de ces personnes, sauf s'il est incapable de le faire pour des raisons indépendantes de sa volonté.
- 3.2** S'il est incapable, à quelque moment que ce soit, de fournir les services d'une personne identifiée dans le contrat, l'entrepreneur doit fournir les service